

Plan Local d'urbanisme



4 Orientations d'aménagement

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

Aujourd'hui, les PLU peuvent comporter des "schémas" qui précisent les "orientations d'aménagement" voulues par la commune sur certains secteurs.

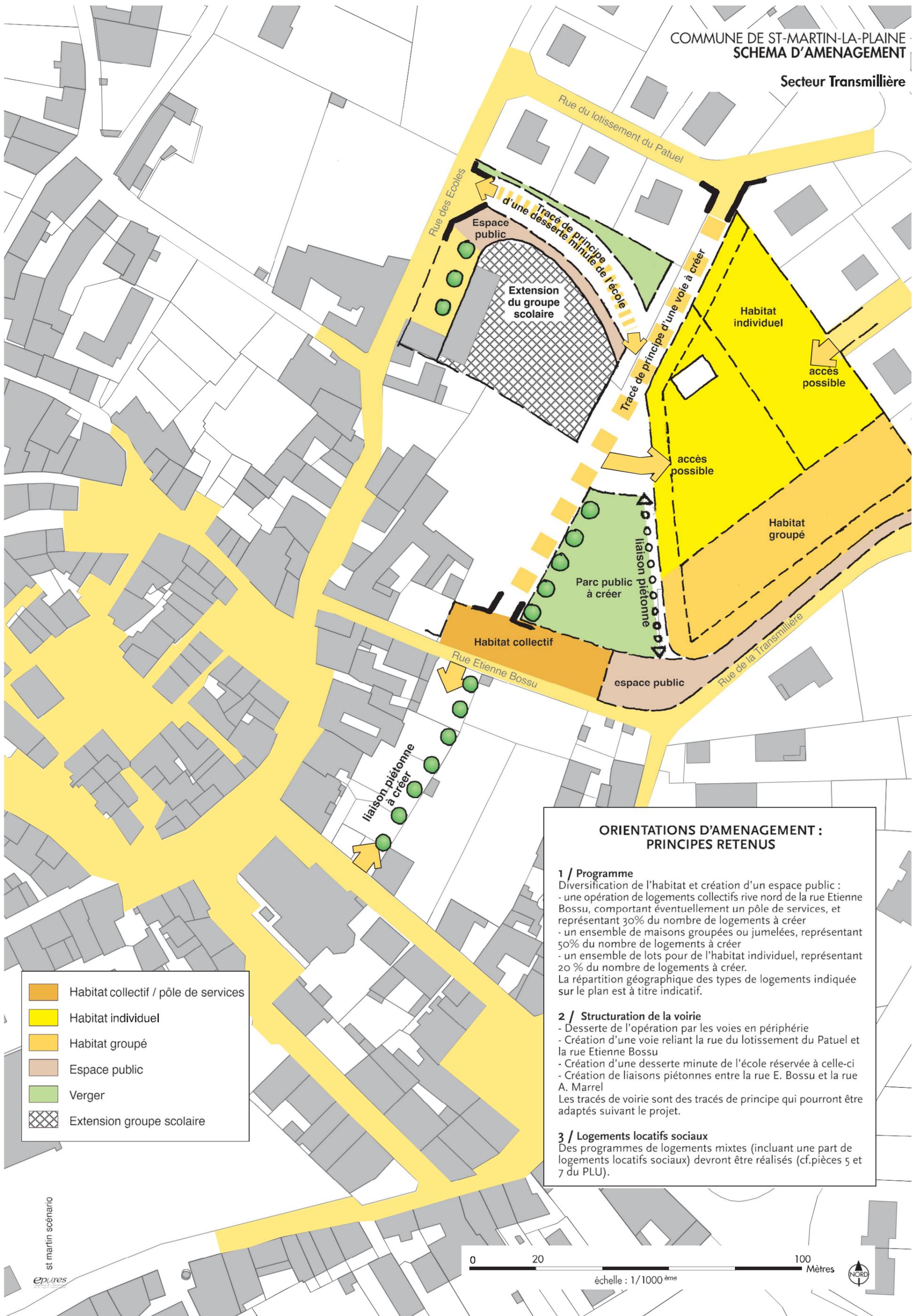
Dans le cadre de la révision du PLU, la commune de Saint-Martin-la-Plaine a défini des orientations sur 2 secteurs identifiés dans le PADD, proches du bourg, et dont l'aménagement est stratégique pour l'avenir :

- **Transmillière**
- **les Flaches.**

Dans le cadre la modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Saint-Martin-la-Plaine une orientation d'aménagement et de programmation a été défini sur le secteur du bourg :

- **Les Forgerons**

Tout projet situé dans les secteurs concernés devra respecter "l'esprit" des orientations et schémas ci-joints.



**ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT :
PRINCIPES RETENUS**

1 / Programme

Diversification de l'habitat et création d'un espace public :
 - une opération de logements collectifs rive nord de la rue Etienne Bossu, comportant éventuellement un pôle de services, et représentant 30% du nombre de logements à créer
 - un ensemble de maisons groupées ou jumelées, représentant 50% du nombre de logements à créer
 - un ensemble de lots pour de l'habitat individuel, représentant 20 % du nombre de logements à créer.
 La répartition géographique des types de logements indiquée sur le plan est à titre indicatif.

2 / Structuration de la voirie

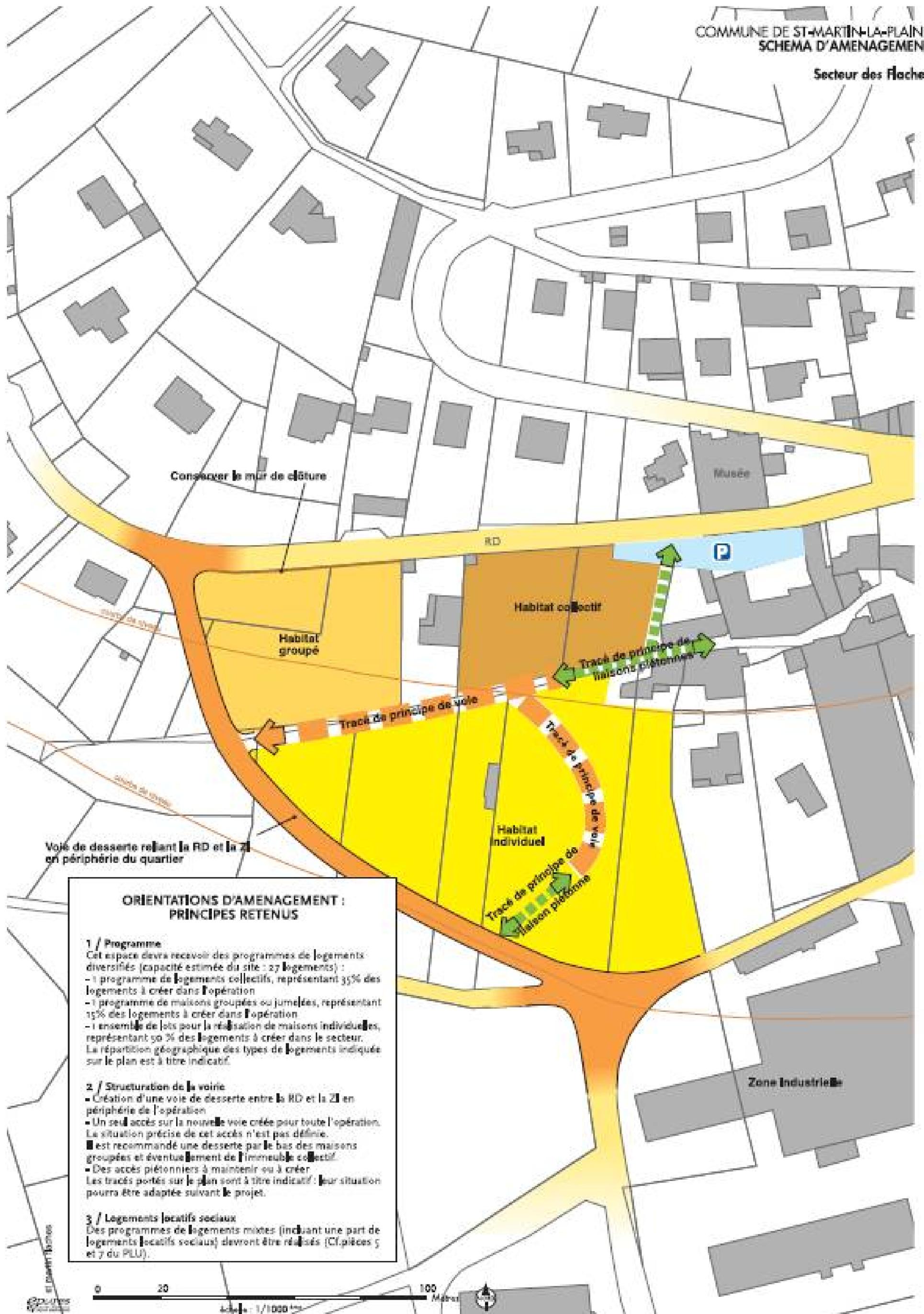
- Desserte de l'opération par les voies en périphérie
 - Création d'une voie reliant la rue du lotissement du Patuel et la rue Etienne Bossu
 - Création d'une desserte minute de l'école réservée à celle-ci
 - Création de liaisons piétonnes entre la rue E. Bossu et la rue A. Marrel
 Les tracés de voirie sont des tracés de principe qui pourront être adaptés suivant le projet.

3 / Logements locatifs sociaux

Des programmes de logements mixtes (incluant une part de logements locatifs sociaux) devront être réalisés (cf. pièces 5 et 7 du PLU).

-  Habitat collectif / pôle de services
-  Habitat individuel
-  Habitat groupé
-  Espace public
-  Verger
-  Extension groupe scolaire





**ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT :
PRINCIPES RETENUS**

1 / Programme

Cet espace devra recevoir des programmes de logements diversifiés (capacité estimée du site : 27 logements) :

- 1 programme de logements collectifs, représentant 35% des logements à créer dans l'opération
- 1 programme de maisons groupées ou jumelées, représentant 15% des logements à créer dans l'opération
- 1 ensemble de lots pour la réalisation de maisons individuelles, représentant 50% des logements à créer dans le secteur.

La répartition géographique des types de logements indiquée sur le plan est à titre indicatif.

2 / Structuration de la voirie

- Création d'une voie de desserte entre la RD et la ZI en périphérie de l'opération
- Un seul accès sur la nouvelle voie créée pour toute l'opération. La situation précise de cet accès n'est pas définie.
- Il est recommandé une desserte par le bas des maisons groupées et éventuellement de l'immeuble collectif.
- Des accès piétonniers à maintenir ou à créer. Les tracés portés sur le plan sont à titre indicatif : leur situation pourra être adaptée suivant le projet.

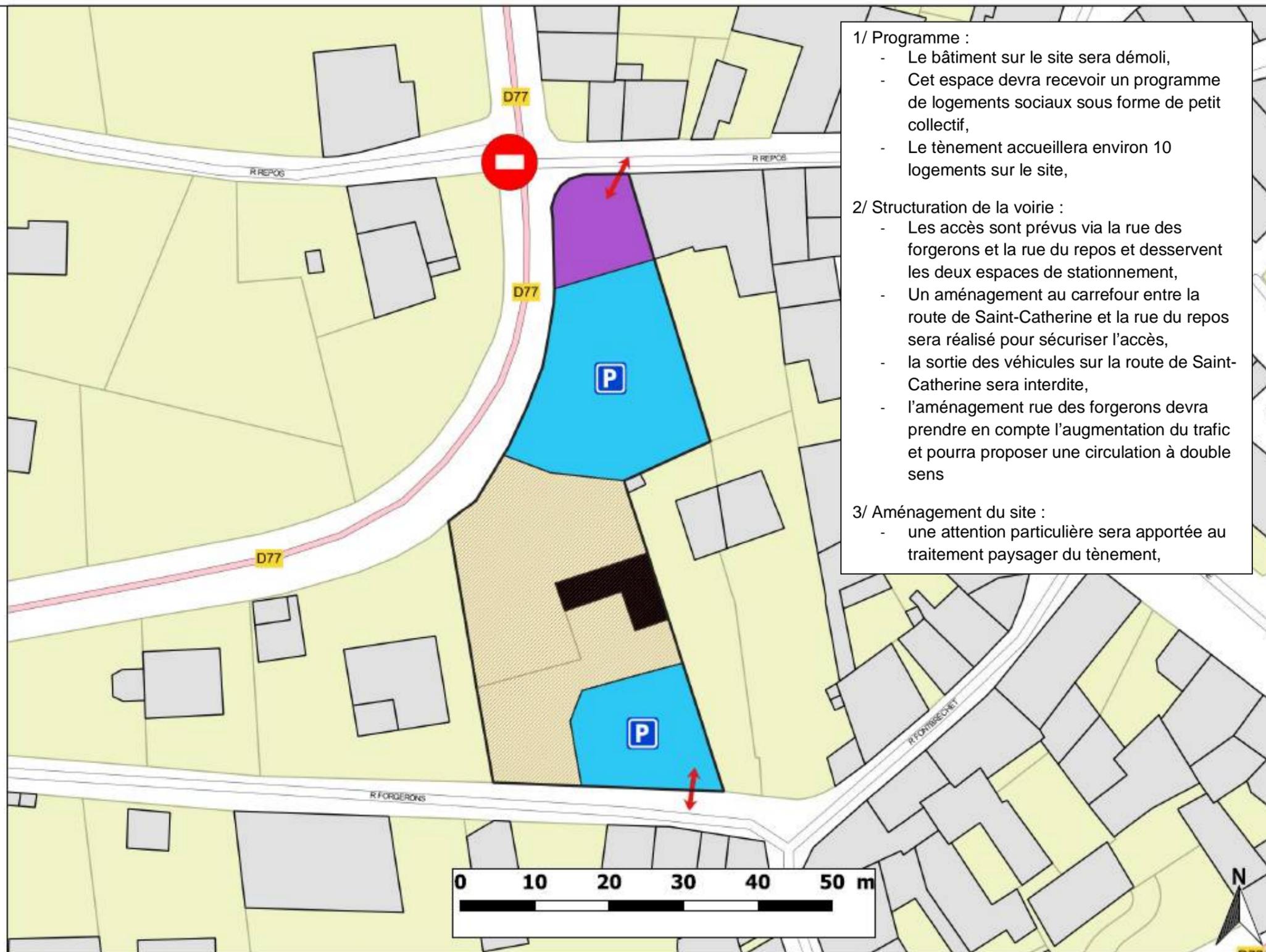
3 / Logements sociaux

Des programmes de logements mixtes (incluant une part de logements sociaux) devront être réalisés (Cf. pièces 5 et 7 du PLU).

Orientation d'aménagement et de Programmation - Les Forgerons

Légende

-  Sortie interdite
-  Parking
-  Accès possible
-  Aire de stationnement
-  Bâtiment à démolir
-  Sécurisation accès
-  Habitat collectif



1/ Programme :

- Le bâtiment sur le site sera démoli,
- Cet espace devra recevoir un programme de logements sociaux sous forme de petit collectif,
- Le tènement accueillera environ 10 logements sur le site,

2/ Structuration de la voirie :

- Les accès sont prévus via la rue des forgerons et la rue du repos et desservent les deux espaces de stationnement,
- Un aménagement au carrefour entre la route de Saint-Catherine et la rue du repos sera réalisé pour sécuriser l'accès,
- la sortie des véhicules sur la route de Saint-Catherine sera interdite,
- l'aménagement rue des forgerons devra prendre en compte l'augmentation du trafic et pourra proposer une circulation à double sens

3/ Aménagement du site :

- une attention particulière sera apportée au traitement paysager du tènement,

Echelle : 1:750

Logiciel : QGIS 3.4.3-Madeira
Source : Cadastre Données DGFIP 2016
CRAIG 2017


SAINT-ÉTIENNE
la métropole



Dématérialisé le : 20/2/2019
Service Plannification
SAINT ETIENNE METROPOLE